

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°17 Décret portant promulgation de la convention portant loi uniforme sur es cheques, de In convention destinée à régler certains conflits de lois en matière de chèques, de la convention relative au droit de timbre en matiere de chèques, signées à Genève le 19 mars 1931 (arrêté de promulgation du 14 novembre 1936)

n°17

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 novembre 1936

Numéro JO
n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro
30 novembre 1936

VISAS

La Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 21 octobre 1936, portant promulgation de la convention portant loi uniforme sur les chèques, de la convention destinée à régler certains conflits de lois en matière de chèques, de la convention relative au droit de timbre en matière de chèques, signées à Genève le 19 mars 1931, inséré au Journal officiel de la République française du 24 octobre 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promuigné à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 21 octobre 1936 susvisé, portant promulgation de la convention portant loi uniforme sur les chèques, de la convention destinée à régler certains conflits de lois en matière de chèques, de la convention relative au droit de timbre en matière de chèques, signées à Genève le 19 mars 1931.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.